



## ➔ L'EMBAUCHE ET LES DROITS DES INTERMITTENTS

Règles applicables aux employeurs et protection sociale des intermittents du spectacle.

**2 jours - 720 € HT**

### ➔ OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les règles d'embauche, la notion de CDD d'usage, le traitement du numéro d'objet
- ✓ Faire le point sur les différents types de rémunérations
- ✓ Être en mesure d'établir les contrats de travail, d'identifier tous les documents et de connaître ce régime spécifique
- ✓ Connaître les conditions d'ouverture aux droits : annexes 8 et 10, Congés Spectacles, formation continue...

### ➔ PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsable ou membre du service de la paie
- ✓ Toute personne ayant en charge l'administration d'un établissement du spectacle

Plan de formation

### Effectif • 6-8 participants

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>L'environnement légal des entreprises du spectacle et de l'audiovisuel</b></li> <li>➤ <b>Les conventions collectives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les différents textes dans le spectacle</li> <li>✓ Extension du champ d'application</li> <li>✓ L'enjeu des nouvelles conventions collectives en relation avec les emplois d'intermittents</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Les obligations à l'embauche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Différents types de contrats (CDD, CDI, CDD d'usage)</li> <li>✓ Les conditions d'embauche</li> <li>✓ La durée de travail</li> <li>✓ DUE et médecine du travail</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Différents modes de rémunérations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les cachets isolés ou groupés, une différence lourde de conséquences</li> <li>✓ Les services de répétition</li> <li>✓ Les journées et heures de travail</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Les frais professionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les professions ouvrant droit à abattement</li> <li>✓ L'abattement vu du contrat et la fiscalité personnelle</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Différents types de salariés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Artistes et techniciens</li> <li>✓ Réalisateur</li> <li>✓ Fonctionnaires, étrangers, mineurs</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Les conditions de travail des intermittents et l'ouverture des droits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chômage : fonctionnement de l'Unedic, champs d'application des annexes 8 et 10, les heures prises en compte pour l'ouverture des droits, les heures de formation données et reçues, ouvertures aux droits, réadmission et allocation transitoire, AEM et DSM</li> <li>✓ Afdas</li> <li>✓ Congés Spectacles</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Autres droits sociaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sécurité sociale, maladie, maternité, accident du travail</li> <li>✓ Retraite</li> </ul> </li> </ul> |
|--|---|

→ Remise d'un support écrit

→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes.

### ➔ PRATIQUE

#### Intervenants

Laurent Thierriat  
Jérôme Guyon

#### Horaires

10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément 11753874875

### ➔ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous faites les contrats des intermittents ou vous préparez leurs paies.
- ✓ Vous souhaitez être rassuré sur votre pratique ou tout simplement comprendre "comment cela marche".
- ✓ Un programme de 2 jours pour se repérer dans toutes les spécificités de l'embauche et des droits des intermittents.